

Co-organisé par la Fondation pour le droit de l'art (FDA), Genève, et par la Section internationale et la Commission droit de l'art de l'Association des Avocats Conseils d'Entreprises (ACE).

### Sponsors



### Sponsor média



CYCLE DE CONFÉRENCES  
**Art Finance & Law**  
LONDRES – GENÈVE – PARIS

**12 février 2016**  
Hôtel de la Vaupalière,  
Siège du groupe AXA  
25 Avenue Matignon, Paris

## Risques, règles et opportunités dans les investissements en art

Travaux validés au titre de la formation  
professionnelle continue pour 4 heures



Après Londres et Genève, la Fondation pour le droit de l'art (FDA) poursuit son cycle de conférences *Art Finance & Law* à Paris en collaboration avec l'Association des Avocats Conseils d'Entreprises (ACE). Le but de ce cycle de conférences est d'examiner la tendance croissante à considérer l'art comme une forme d'investissement financier, voire une catégorie particulière de classe d'actifs. Seront en particulier examinés les thèmes de la titrisation des œuvres d'art, la différence entre *art fund* et *hedge fund*, la particularité de la gestion des *art portfolios*, les types de prêts pouvant être obtenus grâce à l'art et les problématiques liées, ainsi que les risques et opportunités pour les investissements financiers dans l'art.

### 13h30 **Enregistrement des participants**

#### 14h **Accueil**

**Sylvie Gleises**, Directrice générale AXA ART Europe du Sud et de l'Ouest

**Me Pierre Gabus**, Avocat au barreau de Genève, Président de la Fondation pour le droit de l'art

**Me Antoine Audoin-Maggiar**, Avocat au barreau de Paris, Président de la section internationale de l'ACE

#### 14h15 **Introduction: L'art: passion ou argent?**

**Me Sandrine Giroud**, Avocate au barreau de Genève, Directrice de la Fondation pour le droit de l'art

### 14h30 **TABLE-RONDE 1** **L'œuvre d'art est-elle une classe d'actifs comme les autres?**

Cette session examinera les spécificités des fonds d'investissement en matière d'art, la titrisation et autres produits financiers concernant des œuvres d'art ainsi que les facilités de crédit garanties par des œuvres d'art.

Modérateur | **Me Anne-Sophie Nardon**, Avocate au barreau de Paris, Présidente de la commission droit de l'Art de l'ACE

**Prof. Alexandre Quiquerez**, Université Lumière Lyon 2

**Christine Bourron**, CEO, Pi-eX

**Daniel Pirotta**, Conseiller en art, In Arte

**Sylvie Gleises**, Directrice générale AXA ART Europe du Sud et de l'Ouest

### 15h45 **Pause**

### 16h15 **TABLE-RONDE 2** **Marché de l'art et compliance**

Nos experts examineront les questions de compliance dans le marché de l'art tant du point de vue bancaire et fiscal, avec quelques considérations concernant la lutte contre le blanchiment d'argent, que du point de vue de la provenance et de l'authentification, et apporteront leur perspective sur le futur du marché de l'art et sur le besoin éventuel d'une réglementation accrue.

Modérateur | **Stéphanie Ibanez**, Directrice juridique de Christie's France

**Me Sylvestre Tandeau de Marsac**, Avocat au barreau de Paris

**Prof. Xavier Oberson**, Université de Genève, Avocat au barreau de Genève

**Me William Feugère**, Avocat au barreau de Paris, Président d'honneur de l'ACE

**Harco van der Oever**, Managing director, Overstone Art Services

**Yan Walther**, Managing Director, SGS Art Services

### 17h30 **Débats**

### 18h **Cocktail**